

**DÉLIBÉRATION N°DL20250114 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)  
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD  
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET  
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)  
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY  
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**ORGANISATION D'UNE CLASSE MUSICALE RENFORCÉE PAR LE COLLÈGE JEAN ROSTAND VIA LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

**Mme Sandrine FRANÇON** expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond et le Collège Jean Rostand ont signé une convention en juin 2022 pour la mise en place d'une classe musicale renforcée à destination des élèves de 6<sup>ème</sup>, en partenariat avec le Conservatoire. Cette convention a été renouvelée en juin 2023 pour étendre le dispositif aux élèves de 5<sup>ème</sup> puis aux élèves de 4<sup>ème</sup> en 2024 lors du dernier renouvellement.

Elle prévoit un temps d'enseignement de 3 heures de musique réparties de la façon suivante :

- 2 heures d'éducation musicale, au sein du collège (au lieu de 1 heure, temps alloué normalement à l'éducation musicale en classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> )
- 1 heure de chant, au sein du chœur ados du Conservatoire

Les élèves de la classe musicale renforcée bénéficient d'un tarif préférentiel (23,50 € pour l'année scolaire 2025/2026) pour s'inscrire au Conservatoire et participer au chœur ados.

Ce dispositif ne représente aucun surcoût pour la collectivité puisque le chœur ados existe déjà. Il s'agit simplement d'y intégrer de nouveaux élèves, sans augmenter le temps d'enseignement. L'heure supplémentaire d'éducation musicale est financée par le collège Jean Rostand.

8 élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ont pu bénéficier de ce dispositif en 2024/2025.

Le collège souhaite poursuivre ce projet de classe musicale renforcée, en accueillant dans un même groupe des élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. De cette façon, le collège maintient le même investissement pour l'année 2025/2026.

Le Conservatoire peut également accueillir ces élèves dans le chœur ados, sans moyens supplémentaires.

La mise en place de cette convention permet de développer les liens entre les jeunes du collège et un équipement culturel de la ville (possibilité d'inclure ces jeunes et leurs familles dans les actions menées par le Conservatoire et ses partenaires : spectacles, animations, sorties...). Elle favorise également l'inscription d'élèves supplémentaires au Conservatoire, avec des frais de scolarité associés.

La convention actuelle se terminant en juin 2025, il est nécessaire de la renouveler pour l'année scolaire 2025/2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** le renouvellement de la convention relative au projet de la classe musicale renforcée organisée par le Collège Jean Rostand en partenariat avec le Conservatoire municipal de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*